



Le GRAPEE, organe de cohérence pour la gestion des plantes exotiques envahissantes en Auvergne

LE PROJET

- **Mots clés** : Plantes exotiques envahissantes, réseau d'acteurs, stratégie régionale d'intervention.
- **Localisation** : Région Auvergne.
- **Maître d'ouvrage** : Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne.
- **Partenaires** : Conservatoire botanique national du Massif central, agence de l'eau Loire-Bretagne, État, collectivités, associations, universités...
- **Contact** : cen-auvergne@espaces-naturels.fr – tél. : 04 73 63 18 27.
- **Financeurs** : AELB, Conseil régional Auvergne, FEDER Loire.
- **Superficie sur laquelle a porté l'action** : 20 560 km².
- **Période de réalisation de l'action** : 2008 à 2013.
- **Milieus** : Milieux alluviaux, aquatiques, humides et terrestres.
- **Montant total pour l'action** : 75 600 €.



► Les plantes exotiques envahissantes, une problématique d'importance en Auvergne

Les douze espèces de plantes exotiques envahissantes considérées comme prioritaires à l'échelle du bassin Loire-Bretagne sont présentes en Auvergne, parmi lesquelles les jussies, les renouées et l'ambrosie s'avèrent être les plus problématiques car désormais présentes sur une grande partie du territoire. À noter la quasi-naturalisation du robinier faux-acacia et des vergerettes, tandis que de nombreuses espèces sont en cours d'émergence telles que le séneçon du Cap, le grand lagarosiphon et le paspale à deux épis. Les départements de l'Allier et du Puy-de-Dôme sont plus fortement atteints que les départements du Cantal et de la Haute-Loire en raison de la prépondérance de secteurs de plaine et collinéens plus sujets aux invasions que les secteurs montagnards.

Les vallées alluviales (Allier, Loire, Dore, Sioule, Allagnon...), les zones aménagées (agglomérations, infrastructures routières et ferroviaires) et les secteurs de grandes cultures sont les plus fortement touchés.

Face à ce constat, et sous l'impulsion de la délégation Allier Loire amont de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, un groupe de travail régional sur les plantes exotiques envahissantes a vu le jour dès 2003. Un travail sur la connaissance régionale a pu être mené par le Conservatoire botanique national du Massif central (CBNMC) en 2007 à la demande de l'agence de l'eau. L'animation de ce groupe a été confiée au CEN Auvergne sur la période 2008-2013 dans le cadre du PLGN et du Contrat nature du Val d'Allier (voir page 80). C'est à partir de 2009 qu'un réseau d'acteurs s'est véritablement constitué sous l'intitulé du Groupe régional Auvergne plantes exotiques envahissantes (GRAPEE).

► Vers une stratégie régionale sur les plantes exotiques envahissantes

Le GRAPEE rassemble une soixantaine d'acteurs régionaux, d'horizons variés (services décentralisés de l'État collectivités, gestionnaires, usagers, université, monde associatif...) concernés par le thème des plantes exotiques envahissantes. Son objectif est d'aboutir à une cohérence régionale dans les actions menées en termes d'efficacité et de moyens. Pour ce faire, une réflexion est en cours pour contribuer à l'élaboration d'une stratégie régionale sur les plantes exotiques envahissantes, intégrant une amélioration de la connaissance, une formation d'acteurs régionaux tant à la connaissance qu'à la gestion, une politique d'intervention préférant le préventif au curatif et la mobilisation d'outils d'information et de sensibilisation.

Un lien est assuré, à une échelle suprarégionale, au niveau du bassin Loire-Bretagne par une participation aux échanges annuels du groupe de travail du bassin Loire-Bretagne ainsi qu'à des rencontres liées à ce thème.



Le séneçon du Cap est une espèce exotique envahissante en cours d'émergence en Auvergne.

► Réalisations dans le cadre du GRAPEE

En 2008, un numéro spécial espèces exotiques envahissantes du *Bulletin Loire Nature* a été publié à 45 000 exemplaires dont 40 000 ont été encartés dans le magazine annuel de la Fédération départementale de pêche du Puy-de-Dôme, systématiquement distribué lors de l'achat d'une carte de pêche.

En 2009, le CBNMC a élaboré une liste régionale Auvergne des plantes exotiques envahissantes, qui a été diffusée, accompagnée d'un questionnaire d'enquête, auprès de 1 300 acteurs régionaux dont 1 153 collectivités du bassin Loire-Bretagne situées en Auvergne. L'enquête a permis d'identifier des attentes et des besoins, et de recueillir quelques initiatives en termes de lutte et d'information.

Des réunions d'information destinées à des élus et techniciens ont été organisées sur plusieurs territoires grâce à l'implication de membres du GRAPEE tels que le PNR des Volcans d'Auvergne et le CEN Allier.

Des journées de formation destinées aux agents des services de l'État (DREAL, DDT, ONCFS...) ont été initiées dès 2011.

Dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie régionale en lien avec le CBNMC, le GRAPEE a validé le principe de promouvoir et de développer des interventions préventives sur les espèces émergentes, plus efficaces et moins coûteuses que les interventions curatives. Il doit maintenant réfléchir à l'identification d'un certain nombre d'actions (en termes de connaissance, formation, gestion...) ainsi que des partenaires régionaux susceptibles de se mobiliser pour leur mise en œuvre. La réunion annuelle de ce groupe régional est un lieu de réflexion, d'échange et de validation du travail de pilote confié au CEN Auvergne.

À l'échelle du bassin Loire-Bretagne, le CEN Auvergne représente le GRAPEE et à ce titre a participé à la rédaction d'un certain nombre d'outils tels que le guide et le manuel de gestion réalisés en 2010. Une diffusion régionale de ces outils est toujours en cours. Certaines expériences régionales ont également pu être présentées lors de rencontres qui se sont déroulées en Pays de la Loire et en Poitou-Charentes.

► Vers une stratégie plus globale

Une poursuite de l'animation du GRAPEE au-delà de 2013 semble nécessaire. Les axes de travail à développer portent aujourd'hui sur :

- l'amélioration des connaissances régionales en partenariat avec le CBNMC, notamment par l'évaluation du potentiel invasif des différentes espèces en Auvergne, permettant la détermination des espèces prioritaires et une mise à jour de la liste régionale ; la mise à jour de l'état des lieux régional réalisé en 2007 est également nécessaire pour suivre les évolutions en cours et adapter les interventions en conséquence ;
- l'organisation et le développement de la gestion préventive et de la gestion des déchets ;
- la formation par filière professionnelle à la reconnaissance et aux techniques de gestion.

Parallèlement, cette expérience du GRAPEE profite aujourd'hui à des réflexions sur une approche plus globale des espèces exotiques envahissantes, intégrant la faune et la part auvergnate du bassin Adour-Garonne, où la coordination reste balbutiante. Cette démarche régionale reste à construire, ce à quoi le GRAPEE participera également.



Le numéro spécial espèces exotiques envahissantes du *Bulletin Loire Nature*.



© S. Cordonnier/CEN Auvergne

Colonisation de pelouses sèches en bord d'autoroute par le seneçon du Cap, étape préliminaire à la colonisation des rives de l'Allier, distantes de quelques kilomètres.



© A. Nadaille/DDT63-SEEF

Journée test de formation des agents de la DDT 63 en 2011, dans le cadre du GRAPEE.